

# **COMMUNE de DOLUS-LE-SEC**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE du 19 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le lundi dix-neuf février, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Date de convocation au conseil municipal : 09 février 2018

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Brossard Marie-Pierre, Denis Cédric, Desforges Éric, Locoche Alain, Labbé Annie, Grégoire Benjamin, Moricet Sandrine et Renault Anne-Marie.

ABSENTS EXCUSES : Joubert Jacky, Lempeseur Emmanuel, et Vallée Marie-Claire.

Monsieur Cédric Denis a été élu secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

Implantation baie Free

Décisions du maire

Crédits scolaires 2018

Vote des subventions

Compte administratif 2017 et Budget 2018 - Etude des différentes opérations (Restes à réaliser, nouveaux crédits, choix des opérations ...)

Questions diverses : appel d'offres restauration scolaire

#### **Délibération n° 2018-3-2.2**

##### **Objet : Implantation baie Free**

Dans le cadre de son dégroupage, FREE, opérateur de réseau et de services de communication téléphoniques, envisage l'installation d'une armoire technique Outdoor destinée à recevoir les équipements actifs Free, Orange ne pouvant les héberger faute de place.

Le lieu d'implantation serait sur le domaine public communal, parcelle n° 77 – Section ZI, rue des écoles à côté de l'armoire Orange.

Monsieur le Maire présente une convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et Free afin de définir les conditions dans lesquelles FREE est autorisée à installer, mettre en service, exploiter et entretenir les installations techniques de télécommunications qu'elle est amenée à exploiter dans l'exercice de son activité.

FREE versera à la commune une redevance annuelle d'un montant global et forfaitaire de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise la Société FREE à installer une armoire technique Outdoor sur la parcelle communale ZI 77
- autorise Monsieur le Maire à signer à la convention de mise à disposition
- dit que ladite convention sera annexée à la présente délibération

## **Délibération n° 2018-4-7.5**

### **Objet : Vote des subventions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions ci-dessous pour l'année 2018.

| <b>Subventions de fonctionnement aux Associations</b> |          |
|---|----------|
| ADMR Loches   | 60 €     |
| ASSAD du lochois                                      | 60 €     |
| APE La Buissonnière                                   | 250 €    |
| Dolus Gym   | 250 €    |
| Créa Dolus  | 250 €    |
| NACEL   | 902.20 € |
| Comité des Fêtes de Dolus                             | 1 000 €  |
| Coopérative scolaire                                  | 400 €    |
| Club de l'Espérance                                   | 250 €    |
| Association Restos Relais du Cœur                     | 60 €     |
| Comice Agricole de Loches                             | 50 €     |
| Association Amicale des Sapeurs-Pompiers              | 100 €    |
| Association ADPC – Protection Civile                  | 50 €     |
| Association Fondation du patrimoine                   | 75 €     |
| Association SVL                                       | 100 €    |

## **Délibération n° 2018-5-6.4**

### **Objet : Décisions du Maire**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délégations accordées à M. Le Maire par délibérations en date du 08 avril 2014 et du 18 juillet 2016,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

### **Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :**

- Décision 1/2018 - Acceptation de l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 340.72 € proposée par Groupama suite au sinistre survenu le 17 novembre 2017. Suite à un acte de vandalisme la table de ping-pong et un banc installés sur l'aire de jeux à proximité du stade ont été totalement détruits.
- Décision 2/2018 : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 01-2018 adressée par la SCP Monory-Caraty, notaires associés à Sainte Maure de Touraine , en vue de la

cession moyennant le prix de 145 000 €, d'une propriété sise à Dolus-le-Sec, cadastrée section E 929 – 1, résidence de l'Épinay, d'une superficie totale de 13a33, appartenant à SCI Opale. Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 22 janvier 2018  
- Décision 3/2018 - Commande de travaux d'éclairage public (remplacement câbles de liaison rue de la promenade) auprès de la Sag VIGILEC pour un montant TTC de 1 350 €

### **Délibération n° 2018-6-1.1**

#### **Objet : Rénovation éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention dans le cadre des CEE TEPCV (Certificats d'Économies d'Énergie - Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) a été sollicitée pour la rénovation de l'éclairage public auprès de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui gère le plan d'actions CEE TEPCV. Cette demande fait suite à un diagnostic qui avait été effectué en 2011 par le SIEIL. Une partie des travaux concernant la mise aux normes des armoires électriques a été réalisée, seules les lanternes signalées comme vétustes n'ont pas été remplacées.

L'entreprise Vigilec a établi un devis d'un montant de 9 160 € HT.

La communauté Loches Sud Touraine nous a confirmé que notre projet était retenu avec une prise en charge à 100 %. Les travaux doivent être réalisés avant décembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise Vigilec d'un montant de 9 160 € HT
- décide d'inscrire ces travaux au budget unique 2018

#### **Questions diverses :**

- **Ecole : courrier de l'équipe enseignante**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Directrice souhaitant le maintien du poste d'ATSEM dans la classe de GS/CP à la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur le maire rappelle que le gouvernement a supprimé les contrats d'avenir qui étaient pris en charge à hauteur de 70 % par l'état. Un nouveau dispositif sera sans doute mis en place mais nous avons peu d'information à ce jour.

La création de ce poste à temps complet en 2015 faisait suite à la nouvelle organisation des temps scolaires (passage à 4,5 jours et organisation des Nap) qui nécessitait un encadrement complémentaire. La classe de GS/CP a pu bénéficier d'une ATSEM à temps complet (pour rappel avant septembre 2015, l'ATSEM était présente de 9h à 10h45).

L'effectif de la classe GS/CP est d'environ 20 enfants.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir la présence d'une ATSEM tous les matins de 8h20 à 12h00 mais ne peut budgétairement pas envisager une présence l'après-midi (vote 11 pour + 1 abstention)

L'équipe enseignante souhaiterait également :

- 1- L'installation d'un petit chauffe-eau dans la classe maternelle,

- 2- une participation exceptionnelle supplémentaire de 400 € pour l'acquisition d'un parcours de motricité
- 3- une estrade plus grande que celle empruntée à la commune de Tauxigny pour le spectacle de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte d'installer un chauffe-eau dans la classe maternelle et de verser une aide supplémentaire pour le parcours de motricité mais souhaite connaître le volume de cet investissement pour savoir où le stocker.
- va se renseigner auprès des communes de Loches Sud Touraine pour savoir s'il serait possible de se faire prêter une estrade plus grande.

Madame Anne-Marie Renault indique la très mauvaise qualité du vidéoprojecteur de la classe des CM, le fond de la projection est moucheté, ce n'est pas agréable à regarder et surtout fatigant pour la vue. Le problème sera étudié.

- **Crédits scolaires 2018**

|   |                |
|---|----------------|
| Subvention coopérative scolaire   | 400 €          |
| Transport scolaire (sorties 720 € + piscine 1480 €)                                       | 2 200 €        |
| Eveil et sport  | 400 €          |
| + aide exceptionnelle de 400 € supplémentaire pour acquisition d'un parcours de motricité |                |
| Fournitures (52 €) + prix (8 €) = 60 €/enfant pour 87 enfants                             | 5 220 €        |
| Fournitures administratives Directrice  | 400 €          |
| Total   | <b>9 020 €</b> |

- **Compte administratif 2017 et Budget 2018**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2018 qui reprend les résultats du compte administratif 2017 ainsi que l'état de l'endettement communal au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal étudie les différents chapitres de la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, les opérations suivantes sont inscrites :

**Opérations**

|   |          |
|---|----------|
| ✓ Voirie + maîtrise d'œuvre                     | 60 000 € |
| ✓ Voirie (actes Mézière)                        | 1 500 €  |
| ✓ Columbarium                                   | 6 000 €  |
| ✓ Réfection cour d'école                        | 17 280 € |
| ✓ Toiture Dépendance bibliothèque               | 13 900 € |
| ✓ Plaque Michelin, table ping pong, jardinières | 6 725 €  |
| ✓ Eclairage public                              | 11 000 € |
| ✓ Tondeuse autoportée                           | 25 000 € |
| ✓ Acquisition matériel informatique             | 1 000 €  |
| ✓ Maîtrise d'œuvre projet rue de l'éolienne     | 6 000 €  |

En recettes d'investissement, des subventions sont attendues (DETR et FDSR). Un emprunt de 25 000 € est inscrit pour l'acquisition de la tondeuse autoportée et du columbarium.

- **Consultation restauration scolaire**

Le marché avec Les Toques Régionales – Convivio arrive à échéance fin juin. Afin de faciliter la gestion du marché de livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et de permettre une réduction du coût des prestations, Monsieur le Maire propose de reconduire le groupement de commandes en s'associant avec la commune de Reignac/Indre.

- **Loches Sud Touraine**

Le Conseil communautaire a décidé de créer 3 nouvelles commissions de travail complémentaires de celles existantes concernant : le sport, la mobilité et l'énergie.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés pour être membre d'une de ces commissions d'informer la mairie avant le 26 février 2018.

- Courrier reçu en mairie concernant le problème des aboiements des chiens à La Gaillarderie qui perturbent la tranquillité du voisinage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.